

B.
**LYCÉE
BRÉQUIGNY**

Lycée général et
Technologique



Un lycée rénové en 2020

DENNÉE





I) AFFECTATION PREMIERE GENERALE

- 1) La procédure
- 2) Les demandes de changement d'établissement
- 3) Les spécialités de première générale
- 4) Les résultats de l'affectation

*En attente des consignes et du calendrier académiques à paraître
début avril*





II) AFFECTATION PREMIERE TECHNOLOGIQUE

- 1) La première STD2A
- 2) La première ST2S
- 3) Les premières STMG STL STI2D

*En attente des consignes et du calendrier académiques
à paraître début avril*





III) AFFECTATION PREMIERE PROFESSIONNELLE

- 1) La procédure - candidature
- 2) Mode de sélection
- 3) Les résultats de l'affectation

*En attente des consignes et du calendrier académiques à
paraître début avril*





IV) AFFECTATION TERMINALE SERIE GENERALE TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE

En attente des consignes et du calendrier académiques à paraître début avril





I) AFFECTATION EN PREMIERE GENERALE

1) La procédure

A l'issue d'une seconde générale et technologique, si les spécialités proposées en première générale par l'établissement d'origine ne correspondent pas aux souhaits de l'élève, la famille devra établir un dossier de demande de changement d'établissement.

[Première Générale Procédure Inscription r2020.pdf \(lycee-brequigny.fr\)](#)





I) AFFECTATION PREMIERE GENERALE

2) Les demandes de changement d'établissement

Le dossier de demande de changement d'établissement en lycée public **doit être retiré dans l'établissement d'origine courant avril** (date fixée par la direction des services départementaux de l'éducation nationale).

Il peut également être téléchargé sur le site de la direction académique à l'adresse suivante : [premiere generale](#)



Les enseignements de spécialité au Lycée Bréquigny Les combinaisons proposées en priorité			
A	Sciences Economiques et Sociales	Langues, littératures et cultures étrangères (anglais)	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
B	Sciences Economiques et Sociales	Langues, littératures et cultures étrangères (anglais)	Arts plast. ou Cinéma-Audiovisuel ou Danse ou Musique ou Théâtre
C	Sciences Economiques et Sociales	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	Arts plast. ou Cinéma-Audiovisuel ou Danse ou Musique ou Théâtre
D	Humanités, littérature et philosophie	Sciences Economiques et Sociales	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
E	Humanités, littérature et philosophie	Sciences Economiques et Sociales	Arts plast. ou Cinéma-Audiovisuel ou Danse ou Musique ou Théâtre
F	Humanités, littérature et philosophie	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	Arts plast. ou Cinéma-Audiovisuel ou Danse ou Musique ou Théâtre
G	Humanités, littérature et philosophie	Langues, littératures et cultures étrangères (anglais)	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
H	Humanités, littérature et philosophie	Langues, littératures et cultures étrangères (anglais)	Sciences Economiques et Sociales
I	Humanités, littérature et philosophie	Langues, littératures et cultures étrangères (anglais)	Arts plast. ou Cinéma-Audiovisuel ou Danse ou Musique ou Théâtre
J	Mathématiques	Sciences Economiques et Sociales	Sciences de la Vie et de la Terre
K	Mathématiques	Sciences Economiques et Sociales	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
L	Mathématiques	Sciences Economiques et Sociales	Langues, littératures et cultures étrangères (anglais)
M	Mathématiques	Physique-Chimie	Arts plast. ou Cinéma-Audiovisuel ou Danse ou Musique ou Théâtre
N	Mathématiques	Physique-Chimie	Sciences de la Vie et de la Terre
O	Mathématiques	Physique-Chimie	Sciences de l'Ingénieur
P	Mathématiques	Physique-Chimie	Numérique et Sciences Informatiques
Q	Mathématiques	Physique-Chimie	Sciences Economiques et Sociales

SECTION ARTS ETUDES : (conventions de partenariat), les horaires sont aménagés ; les élèves peuvent choisir uniquement les combinaisons : E ou K ou N

SECTION SPORTIVE : (conventions de partenariat), les horaires sont aménagés ; les élèves peuvent choisir uniquement les combinaisons : K ou N





AFFECTATION PREMIERE GENERALE

4) Les résultats de l'affectation

Si votre demande est **acceptée** par le lycée Bréquigny, vous en serez informé fin juin par courrier. Si vous confirmez la demande d'affectation un dossier d'inscription vous sera envoyé à votre domicile.

Si votre demande est **refusée** par manque de place disponible, c'est la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN 35), qui se chargera de trouver un autre établissement disponible lors de la commission d'affectation début juillet (date à paraître DSDEN). **La DSDEN vous informera par courrier à partir de début juillet.**





1) La première STD2A

En général, les élèves inscrits en première « arts appliqués » 1^{ère} STD2A proviennent de la 2^{nde} Création Design et Culture Design (CDCD) suivie dans un lycée public. Ces élèves ont subi une forte sélection à l'issue de la 3^{ème} (200 candidatures pour 32 places).

Toutefois l'admission est accessible aux élèves issus de la classe de 2^{nde} (ou 1^{ère}) générale, technologique, ayant suivi ou non un enseignement optionnel CDCD. **Mais elle se fait dans la limite des places disponibles et sur examen des candidatures.**

[Première STD2A Procédure inscription r2020.pdf \(lycee-brequigny.fr\)](#)

Le recrutement est très marginal.





2) La première ST2S

La procédure d'affectation est informatisée. [Fiche descriptive](#)

L'affectation est prononcée par l'inspecteur académique.

L'établissement d'origine accompagne la famille dans la saisie de ses vœux via l'application AFFELNET-Lycée (logiciel d'affectation) **courant mai début juin.**

Les places sont attribuées aux élèves ayant obtenu les meilleurs barèmes.

Les résultats de l'affectation sont publiés sur internet fin juin début juillet sur le site de l'académie de Rennes : [résultat affectation](#)





**II) AFFECTATION EN
PREMIERE TECHNOLOGIQUE**

3) Les premières STL – STI2D – STMG

La procédure d'affectation est informatisée. [Fiche descriptive](#)

L'affectation est prononcée par l'inspecteur académique.

L'établissement d'origine accompagne la famille dans la saisie de ses vœux via l'application AFFELNET-Lycée (logiciel d'affectation) **courant mai début juin.**

Les élèves de Bréquigny sont prioritaires, et les élèves extérieurs sont affectés en fonction des places disponibles.

Les résultats de l'affectation sont publiés sur internet fin juin début juillet sur le site de l'académie de Rennes : [résultat affectation](#)





III) AFFECTATION PREMIERE PROFESSIONNELLE

La procédure d'affectation est informatisée. [Fiche descriptive](#)

L'affectation est prononcée par l'inspecteur académique.

L'établissement d'origine accompagne la famille dans la saisie de ses vœux via l'application AFFELNET-Lycée (logiciel d'affectation) **courant mai début juin.**

Les formations proposées au lycée Bréquigny sont :

- 1^{ère} Animation-enfance et personnes âgées
- 1^{ère} ASSP Accompagnement Soins et Services à la personne option « en structure »
- 1^{ère} ASSP Accompagnement Soins et Services à la personne option « à domicile »
- 1^{ère} Commerce
- 1^{ère} Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)





III) AFFECTATION PREMIERE PROFESSIONNELLE

Les rares places disponibles au lycée Bréquigny, sont attribuées aux élèves ayant obtenu les meilleurs barèmes.

***Attention,** il y a en fait très peu de place disponible, car les élèves inscrits en 2nde série Professionnelle passent la plupart du temps en 1^{ère} série professionnelle. Des places se libèrent en cas de réorientation ou de déménagement.*

Les résultats de l'affectation sont publiés sur internet fin juin début juillet sur le site de l'académie de Rennes : [résultat affectation](#)





**LYCÉE
BRÉQUIGNY**

RENNES

Lycée général et Technologique



VI) AFFECTATION TERMINALE SERIE GENERALE TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE

Les demandes de changement d'établissement pour une terminale générale ou technologique ou professionnelle font l'objet d'un dossier papier téléchargeable sur le site de la DSDEN [Terminale toute filiere](#)

Fiche procédure

Les places sont attribuées aux élèves dans la limite des places disponibles, dans la filière demandée, selon un ordre défini :

1. Les élèves issus de 1^{ère} générale et technologique (nos montants et nos doublants)
2. Les élèves emménageant dans le secteur du lycée
3. Les demandes de changement d'établissement pour convenances personnelles.





**ATTENTION : Bien appliquer les procédures au risque
de voir votre dossier rejeté**

